

[Text]

options, one of which is for employees to cease their connection with the company and to go on retirement under the existing provisions of the Public Service Superannuation Act. Are there a number of people who are likely to do so because they are close to retirement? Do you have any figures on the numbers of employees who would be affected?

Mr. Smith: No, I do not have any specific figures. I think basically the consultation that will have to take place with the employees, as was indicated by CAL members, was a matter of determining the advantages to each of the employees, depending on their particular longevity of service. I think the options there would then have to be discussed with the individuals. But I could not give you, out of the 800, how many have 25 or 30 years of service. I do not have those details.

Mr. Daubney: The second option involves portability of the existing pensions into the SNC plan. Would employees be likely to exercise this option? Is the plan such that it is a generous one or no less generous than those of other companies?

Mr. McInnes: The agreement has not been concluded yet. Until the final years, one cannot comment, although there is a clause in the contract that says the benefits offered by SNC have to be at least as generous as those prevailing in the industry.

Mr. Daubney: I gather from what you said earlier, Mr. Smith, that Treasury Board or DSS are an active participant—perhaps “observer” is the word—in the consultations taking place between the union and the company?

Mr. Smith: It is my understanding that the Treasury Board officials, up to and including the assistant secretary, are very heavily involved in the discussions to ensure that an agreement is reached vis-à-vis any dispute that may arise out of the amount of the pension fund per se or on the portability of the pension. But in answer to your question vis-à-vis reciprocity, it is my understanding that, at this moment in time, there are currently in existence reciprocal agreements with provincial governments and other companies. It would not be any different from them. Again I think it is a matter of tiering the options open and having a consultation with the employers that there would be a fair treatment of these employees under the conditions, as the Minister mentioned.

But my understanding as well, to be helpful to the committee, is that the discussions with the members of the Treasury Board and the company officials with respect to the pension should be terminated within a matter of weeks, which will coincide with, we would hope, the final signing of the bill of sale.

Mr. Daubney: Thank you.

The Chairman: Mr. Tupper, then Mr. Boudria, I understand.

[Translation]

trois possibilités, dont la première est de permettre aux employés de prendre leur retraite conformément aux dispositions actuelles de la Loi sur la pension de la Fonction publique. Est-il probable qu'un nombre assez important d'employés près de la retraite optent pour cette solution? Avez-vous des chiffres sur le nombre d'employés qui pourraient prendre une telle décision?

M. Smith: Non, je n'ai pas de chiffres précis là-dessus. Je crois qu'il va falloir consulter les employés de l'ACL afin de déterminer quels seraient les avantages pour chacun, selon le nombre d'années de service. Je pense qu'il va falloir expliquer les différentes possibilités aux employés individuels. Mais sur les 800 employés, je ne peux pas vous dire combien ont 25 ou 30 années de service. Je n'ai pas de chiffres là-dessus.

M. Daubney: La deuxième possibilité concerne le transfert des prestations de pension au régime de la compagnie SNC. Est-il probable que les employés décident d'adopter cette solution? S'agit-il d'un régime généreux ou, du moins, aussi généreux que celui des autres compagnies?

M. McInnes: L'entente définitive n'a pas encore été conclue. En attendant de la voir, je ne peux pas vraiment vous répondre, sauf pour vous dire que le contrat stipule que les prestations offertes par la compagnie SNC devront être au moins aussi généreuses que celles généralement prévues dans ce secteur.

M. Daubney: D'après ce que vous avez dit plus tôt, monsieur Smith, je présume que le Conseil du Trésor ou le ministère des Approvisionnements et Services participe activement—peut-être à titre d'observateur seulement—aux consultations actuellement en cours entre le syndicat et la compagnie?

M. Smith: On m'a donné à entendre que les fonctionnaires du Conseil du Trésor, y compris le secrétaire adjoint, participent très activement aux discussions en vue de s'assurer de la conclusion d'une entente satisfaisante et d'éviter ainsi tout différend qui pourrait s'ensuivre si jamais le niveau des prestations ou les modalités de transfert étaient insatisfaisants. Mais pour répondre à votre question au sujet de la réciprocité, je crois comprendre qu'il existe déjà des accords de réciprocité avec les gouvernements provinciaux et d'autres sociétés. Les modalités seraient donc les mêmes que celles prévues dans de tels accords. Encore une fois, je crois qu'il s'agit simplement de leur expliquer les différentes possibilités et de consulter les employeurs en vue de s'assurer que tous les employés seront traités équitablement, comme le ministre vous l'a déjà mentionné.

Mais pour la gouverne du Comité, je pourrais peut-être vous indiquer que les discussions qui se tiennent actuellement entre les fonctionnaires du Conseil du Trésor et les représentants de la compagnie au sujet des régimes de pension devraient se terminer d'ici quelques semaines; d'ailleurs, nous espérons que cela va coïncider avec la signature de l'acte de vente définitif.

M. Daubney: Merci.

Le président: M. Tupper, et ensuite, M. Boudria.